

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 531.06.05/01/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Date de publication : 13.../..11.../2023

Date d'ouverture/...30.../..11.../2023

Objet de l'Appel d'Offres

1. La Commune GISHUBI invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des matériaux de construction. Le marché est en un seul lot.

Financement du marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais (Reliquant sur le budget de l'exercice 2021-2022) appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "**FONIC**". La Commune de GISHUBI à l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **voir objet du marché** signalés précédemment.

Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché qui sont en un seul lot comprennent :
- des fers à béton
5. Le délai de livraison de ces fournitures est de **Trente jours (30 jours) calendaires** à partir de la notification définitive du marché.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques, juridique et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

(Signature)

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune GISHUBI en Province GITEGA moyennant le paiement de cent mille (100 000 fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom du Trésor National et 50 000 fbu au compte n°70020101-69 ouvert à la MUTEC au nom de la commune de GISHUBI.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre(s) pour un seul lot.
11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de un million (1.000.000 fbu)

Les chèques certifiés sont acceptables

12. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le **30/11/2023 à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

13. Validité des offres

14. Les offres sont valables pendant une période de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

15. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune GISHUBI, le **30/11/2023 au plus tard à 10 heures locales**.
16. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

17. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse

α

mentionnée ci-dessus le 30.11./2023 à 10heures30minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis au FONIC. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires.

18. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

17.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO (les chèques ne sont pas admis);
3. Les Statuts du soumissionnaire (personnel moral);
4. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par le service de l'OBR;
5. Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce;
7. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

17.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

17.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de livrer ces fournitures avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire au cours des deux dernières années d'au moins septante millions (70.000.000 FBU).

Fait à GISHUBI, le 08.11./2023

L'Administrateur de la Commune GISHUBI

Et Personne Responsable des Marchés Publics

NDUWAYEZU Marie Chantal

